

Bulletin no. 12, février 2026

Un souffle de victoire pour notre territoire

La Coalition est restée silencieuse depuis quelque temps, mais ne vous y trompez pas : nous sommes bien là, actifs, vigilants et plus déterminés que jamais. Ce bulletin, que nous reprenons aujourd'hui, se veut une célébration des victoires marquantes de la dernière année. Pourquoi ce triomphalisme? C'est un hommage à la mobilisation de nos membres qui, jour après jour, font front commun face à des promoteurs miniers trop souvent indifférents à la beauté de nos régions et à la fragilité de nos lacs.

Ces succès prouvent que nous pouvons protéger nos paysages et nos activités de villégiature — ces trésors façonnés par des générations — contre ceux qui seraient prêts à les sacrifier. Que ces réussites à **Grenville-sur-la-Rouge**, au **Réservoir Kiamika** et en **Outaouais** servent d'inspiration pour la suite de nos combats.

Victoire à Grenville-sur-la-Rouge : Le projet de mine Miller écarté

Canada Carbon Inc. a tenté pendant des années d'exploiter une mine de graphite à ciel ouvert sur la propriété historique Miller, à Grenville-sur-la-Rouge. Depuis 2017, ce projet s'est heurté à une opposition citoyenne et municipale sans faille en raison de ses impacts environnementaux appréhendés.

La résistance s'est articulée autour de la protection de l'acériculture, de la sylviculture et de la qualité de l'eau, menant à plusieurs refus de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Le dénouement : en février 2026, après des années de procédures judiciaires, le Tribunal administratif du Québec a rejeté l'appel de l'entreprise, confirmant ainsi le refus de la CPTAQ. Cette décision semble marquer l'arrêt définitif du projet.

Un engagement collectif exemplaire : Depuis près de 9 ans, une équipe dévouée au sein de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge mène cette lutte avec détermination. Collaborant avec la Coalition QLAIM depuis ses débuts, ce groupe a su mobiliser la communauté et faire preuve de la persévérance nécessaire face à de tels enjeux.

Toutes nos félicitations pour cette victoire éclatante, qui démontre la force du militantisme et de l'action citoyenne

Réservoir Kiamika : Un précédent victorieux

Dans un bulletin précédent, nous partagions notre fierté à la suite de l'arrêté ministériel de juillet 2025. Celui-ci soustrait officiellement à toute activité minière (prospection, exploration et exploitation) les terrains nécessaires à la création du **Parc régional du réservoir Kiamika**.

Ce gain historique est le fruit d'un travail colossal :

« La mobilisation citoyenne — incluant pétitions, campagnes d'affichage, mémoires et résolutions municipales — a agi en synergie avec l'Association des propriétaires du réservoir Kiamika et la Société de développement du réservoir Kiamika. Cette force collective, appuyée par les élus et une visibilité médiatique constante, a forcé le ministère à reconnaître l'aberration que représenterait une mine au cœur d'un parc régional déjà soutenu par l'État. »

Cette victoire a prouvé, avant même les succès de Grenville et de l'Outaouais, que le conflit d'usage peut faire pencher la balance en faveur de la protection du territoire.

Référendum en Outaouais : Un « NON » retentissant

Le 31 août 2025, un référendum consultatif a été tenu dans cinq municipalités de l'Outaouais. La question posée aux citoyens était directe et sans équivoque : étaient-ils pour ou contre un projet de mine de graphite à ciel ouvert dans leur région ?

Un résultat sans appel : grâce à une mobilisation exemplaire de nombreux bénévoles a porté la campagne du NON, qui l'a emporté avec une écrasante majorité. Ce vote constitue la démonstration la plus claire et la plus mesurée de l'absence d'acceptabilité sociale pour ce projet.

La lutte continue : malgré ce signal démocratique fort, l'entreprise Lomiko Metals poursuit ses travaux d'exploration. Toutefois, la force de ce résultat référendaire constitue désormais une carte maîtresse que la coalition et les citoyens sauront abattre en temps opportun.

2

Lanaudière : Nico-Énergie

Si nous célébrons aujourd'hui ces succès, notre regard se tourne désormais vers la Matawinie, où le combat de la *Coalition Matawinie – Nos lacs sans mines* contre l'entreprise Ni-Co Énergie, est actuellement dans une phase de transition stratégique cruciale. Sur la lancée des victoires nettes obtenues à Grenville ou au Kiamika, Matawinie poursuit, à son tour, un « marathon » et joue sur plusieurs fronts en ce début d'année 2026.

En 2025, la Coalition a réussi un tour de force en obtenant l'appui financier et politique des municipalités de Saint-Côme, Saint-Donat, Notre-Dame-de-la-Merci et de la MRC de Matawinie. Ces appuis servent à financer des expertises professionnelles pour contrer les arguments de la minière, notamment sur les risques pour les bassins versants et la biodiversité de la région.

L'entreprise a complété sa première campagne (notamment sur le projet Kremer) et se dit satisfaite des teneurs en nickel, cuivre et cobalt. Elle se prépare pour sa deuxième phase de forage et cherche actuellement à sécuriser des financements. La Coalition surveille de près ces démarches et travaille avec des experts, pour documenter les impacts environnementaux.

Forte de l'appui de ses municipalités et de la MRC, la *Coalition Matawinie* n'écartera pas la possibilité d'organiser son propre référendum citoyen, tout comme celui tenu dans la région de l'Outaouais.

Le combat pour protéger ce territoire, joyau de la Matawinie, et ses bassins versants ne fait que commencer. Ces promoteurs doivent comprendre que notre solidarité ne s'arrête pas aux limites d'une municipalité : le succès des uns nourrit la détermination des autres. Restons mobilisés pour que la Matawinie soit notre prochaine grande victoire !

Préparé par :

Raymond Carrier, Louis St-Hilaire, Claude Bouffard.

Merci à Denis Fillion, Suzanne Read et Julie Gravel (géologue) pour leurs contributions.

Annexe : Qualifier le graphite pour ses usages

Pour qualifier le graphite naturel (qu'il soit sous forme de cristaux, de paillettes ou "flakes"), on ne se contente pas de regarder sa pureté chimique. C'est un minéral dont la valeur dépend énormément de sa **morphologie** et de ses **propriétés physiques**.

La Pureté (Teneur en Carbone Graphitique)

C'est le premier filtre. On mesure le Cg (Carbon graphite) après avoir éliminé les impuretés (silice, mica, pyrite).

- 90% - 95% Cg : Standard industriel (réfractaires, freins).
- 98% + Cg : haute pureté, nécessaire pour les applications technologiques.
- Ultra-pureté (99.9% +) : Obtenue par traitement chimique ou thermique pour le secteur nucléaire ou les batteries.

La Taille des Paillettes (Granulométrie)

La taille est cruciale, car plus la paillette est grande, plus elle préserve sa structure cristalline, ce qui augmente sa conductivité et sa valeur marchande.

Catégorie	Taille (Microns / Mesh)	Usages typiques
Jumbo	+300 µm (+50 mesh)	Électronique de pointe, joints d'étanchéité, feuilles de graphite.
Large	180 - 300 µm	Creusets de fonderie, briques réfractaires.
Medium/Petit	75 - 180 µm	Lubrifiants, crayons, additifs de friction.
Fin / Poudre	< 75 µm	Batteries (après transformation), peintures conductrices.

Le Degré de Cristallinité et Distance Inter-réticulaire

Le graphite est composé de plans d'atomes de carbone (graphène). Pour les usages de pointe, on mesure la perfection de cet empilement via la diffraction des rayons X. On cherche une distance la plus proche possible de 3.354 Å. Plus cette valeur est basse, mieux le graphite conduira l'électricité et la chaleur.

La Surface spécifique

Elle mesure l'aire totale exposée par gramme de poudre (m²/g).

Une surface élevée est recherchée pour la catalyse ou certains lubrifiants.

Une surface faible (obtenue par "sphéronisation") est préférée pour les anodes de batteries Li-ion afin de limiter les réactions parasites avec l'électrolyte.

Le processus de "Sphéronisation"

Pour fabriquer une anode de batterie, on ne garde pas la paillette telle quelle. On doit la broyer pour créer de minuscules sphères (graphite sphérique purifié). Une fois sphéronisé, le graphite est enrobé d'une fine couche de carbone amorphe pour protéger la structure du graphite et améliorer la diffusion des ions.

- **Le paradoxe** : Si vous avez de très grosses paillettes (très chères), vous allez quand même devoir les broyer en particules de 10 à 25 microns pour en faire des sphères.

La valeur économique a basculé

Historiquement, les grosses paillettes (+80 mesh) se vendaient beaucoup plus cher pour les marchés traditionnels (ex.: fonderies, acier). Cependant la demande pour les batteries explose, créant un marché de masse pour les tailles fines et moyennes.

Conclusion

Bien que les gisements du sud de la province affichent généralement une granulométrie de paillettes moins élevée que celle des gisements nordiques (comme **Lac Knife** ou **Lac Tétépisca**), leur intérêt stratégique demeure entier pour la filière des batteries. Pour ces applications, la capacité du graphite à être purifié et sphéronisé efficacement prime sur la taille initiale des paillettes, un domaine où les projets du sud deviennent alléchants.